



Annexe 7

LIDL DR12- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant l'extension et modernisation d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Charmeil (03) -Aout 2020



LIDL DR12 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant l'extension et modernisation d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Charmeil (03)

13 août 2020



Fiche contrôle qualité

Intitulé de l'étude Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant l'extension d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Charmeil (03)

Client LIDL

Site Charmeil (03)

Interlocuteur Léa GUINARD

Adresse du site 12 Route de Saint-Pourçain 03110 Charmeil

Email lea.guinard@lidl.fr

Téléphone 0609164047

Référence du document R001-1617805LIZ-V01

Date 13/08/2020

Superviseur Thomas GLEIZE

Responsable étude Laura IZYDORCZYK

Rédacteur(s) Laura IZYDORCZYK

Coordonnées

Tauw France - Agence de Douai
Ecopark
141, rue Simone de Beauvoir
59450 Sin Le Noble
T +33 32 70 88 181
E info@tauw.fr
Email : info@tauw.fr

Tauw France est membre de Tauw Group bv – Représentant légal : Mr. Eric MARTIN
www.tauw.com

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexes
1	Août 2020	Création de document	23	0

Référencement du modèle:

Table des matières

1	Introduction : Objectifs de l'étude	4
2	Caractéristiques générales du projet.....	5
2.1	Localisation du projet	5
2.1.1	Localisation de la commune de Charmeil	5
2.1.2	Localisation du site d'étude.....	5
2.2	Présentation du projet de magasin LIDL.....	7
3	Bilan du diagnostic du site.....	11
4	Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine.....	18
5	Auto-évaluation de l'étude au cas par cas	22
6	Limite de validité de l'étude	23



1 Introduction : Objectifs de l'étude

L'objectif du présent document est de répondre de manière exhaustive au document Cerfa 14734*03 de **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**, concernant l'extension d'une aire de stationnement ouverte (de plus de 50 unités) au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Charmeil (03).

La création d'un nombre de places de parking supérieur à 50 places implique la réalisation d'un examen au cas par cas.

La réalisation de cette étude va aider à la prise en compte de l'environnement en soulevant les thématiques à enjeux au niveau du site.

2 Caractéristiques générales du projet

2.1 Localisation du projet

2.1.1 Localisation de la commune de Charmeil

Le projet de l'extension et de modernisation du magasin LIDL et de son aire de stationnement ouverte au public est situé en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de l'Allier (03), sur le territoire communal de Charmeil.

Le projet se situe à environ 4 km au nord-ouest de Vichy.



Carte 1 : Situation géographique de la commune de Charmeil.

(Source : Géoportail)

2.1.2 Localisation du site d'étude

Le projet d'extension et de modernisation du magasin LIDL et de son parking est situé sur le territoire communal de Charmeil.

Le terrain est actuellement occupé par des places de parking pour véhicules légers utilisées par les employés et les clients du magasin LIDL, d'un magasin commercial GIFI, d'un restaurant et leurs places de parking respectives ainsi que par des espaces verts.

La zone du projet est entourée :

- Au nord par une zone commerciale,
- A l'est, par un magasin d'activité commerciale, Maison de la literie Vichy-Charmeil,
- Au sud, par une société spécialisée dans la transformation de matières plastiques, CTL Packaging SAS
- A l'ouest, par un boisement et une zone de culture.

Le projet concerne les parcelles cadastrales AH n°154, 171, 170 et 299.



Carte 2 : Localisation du projet.

(Source : Géoportail)

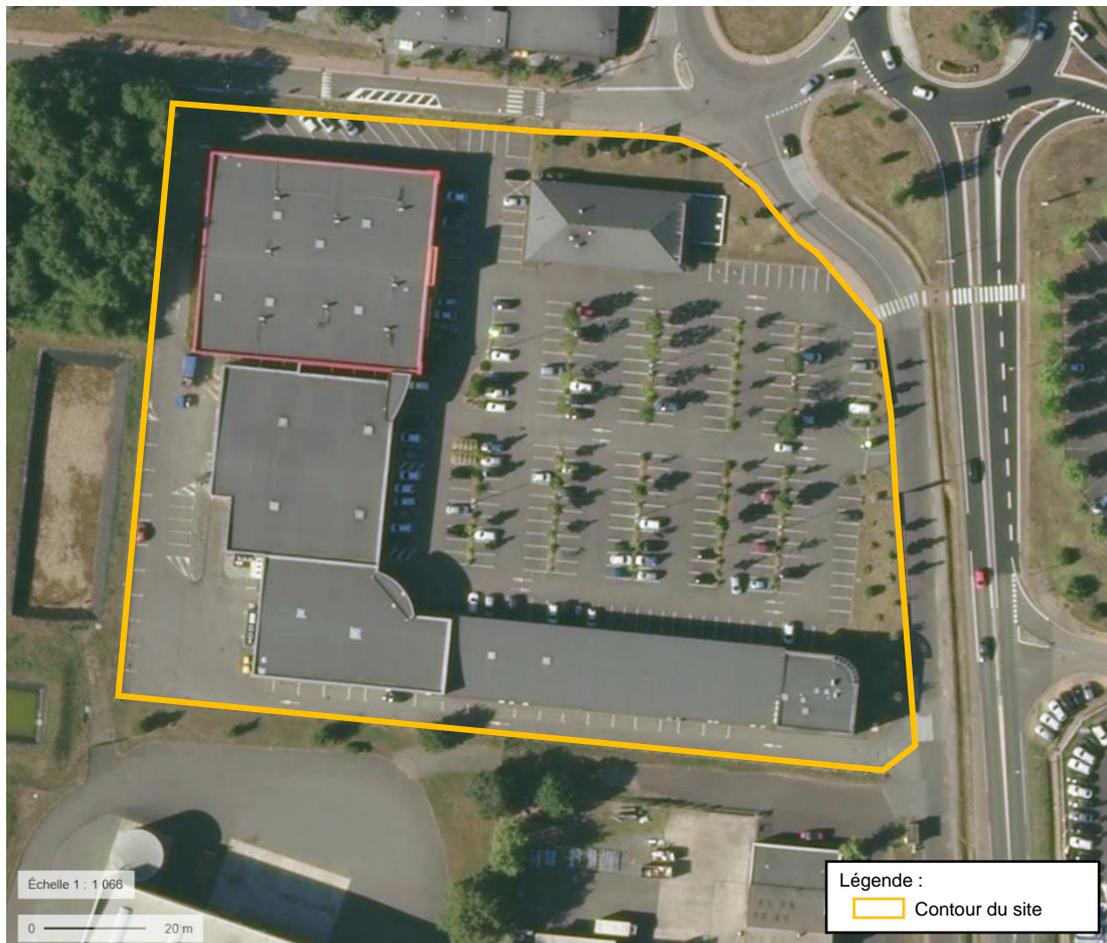


Figure 1 : Vue aérienne de la zone du projet.

(Source : Géoportail)

2.2 Présentation du projet de magasin LIDL

Le projet s'implante sur un terrain de 17 596 m² soit environ 1,76 ha.

Les parcelles du projet sont actuellement occupées par un parking de 293 places pour véhicules légers dont 26 pour les employés du magasin LIDL et 8 places pour les personnes à mobilité réduite, d'une surface de vente à dominante commerciale GIFI, d'un restaurant et des leurs places de parkings respectives ainsi que des espaces verts.

Le projet de modernisation / extension du magasin LIDL actuel consiste en l'extension du magasin existant et à la création de 278 places de parking, dont 26 pour les employés du magasin, 8 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR), et 2 places pour les véhicules électriques. Parmi les 278 places, 75 places de parking seront en Evergreen. Les places de parking actuellement présentes seront reprises entièrement pour les mettre à 2,7 mètres de large (contre 2,5 actuellement).

Les surfaces caractéristiques du projet sont citées ci-dessous :

- Superficie du terrain : 17 596 m²,
- Superficie de l'emprise au sol du magasin LIDL : 2 009 m²,
- Superficie du parking (places de parking + voies du parking) : 7 955 m²,
- Espaces verts : 2 053 m².

Le plan de masse du projet de magasin LIDL (Figure 2) est reprise de manière plus lisible en Annexe 4 du cerfa 14734*03.



Figure 2 : Plan de masse du projet.

Référence R001-1617805LIZ-V01

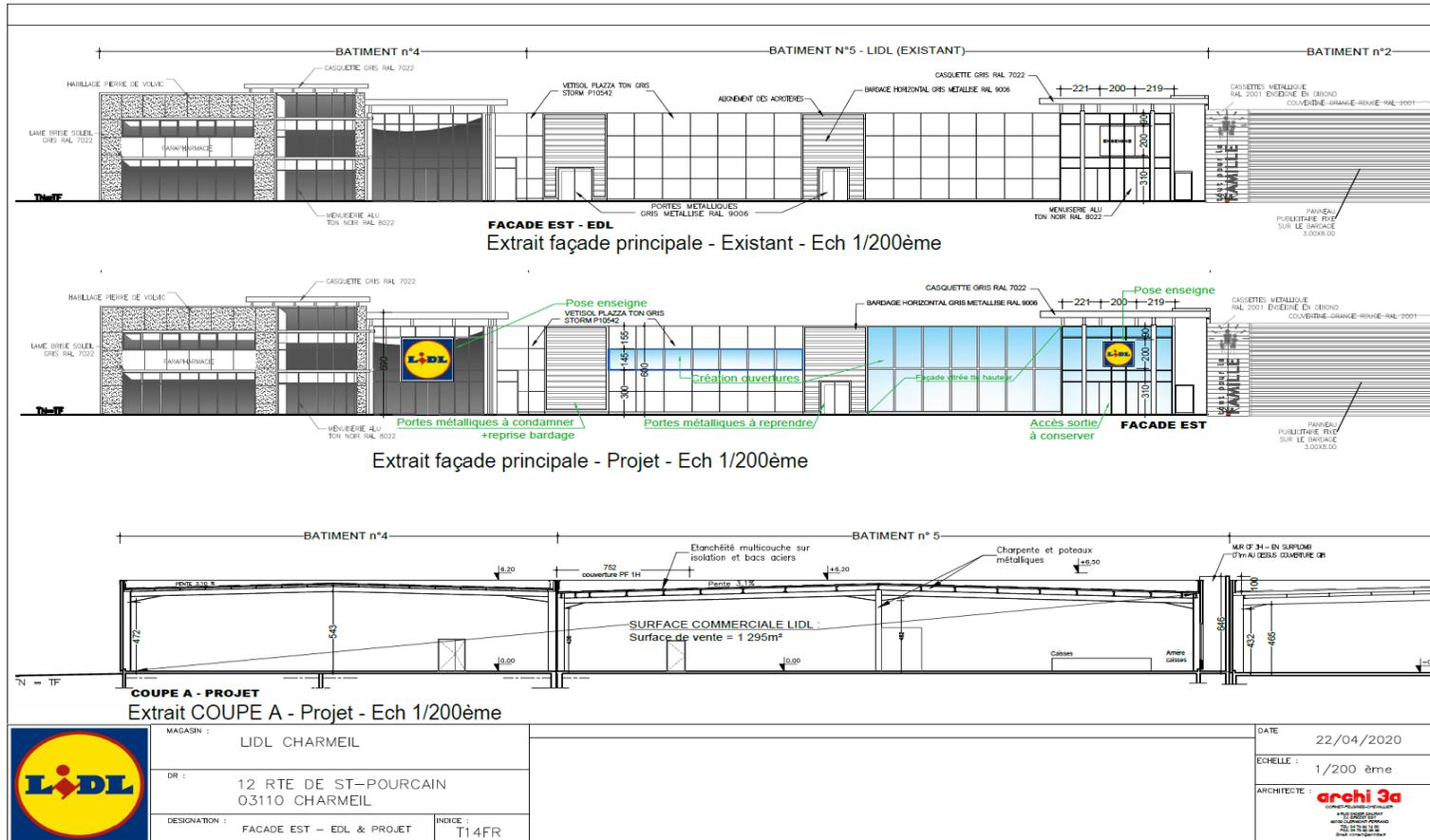


Figure 3 : Coupe longitudinale du projet



Figure 4 : Vue d'insertion 3D depuis le rond-point.

3 Bilan du diagnostic du site

Le tableaux de synthèse suivant reprend le diagnostic environnementale du projet de l'extension et de modernisation du magasin LIDL et de son aire de stationnement sur la commune de Charmeil (03).

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Milieu physique		
Climat	Climat continental : hiver très froid et souvent très chaud en été, avec une forte amplitude thermique d'une saison à une autre.	
Topographie	Site relativement plat : Altitude comprise entre +260 et +261 m NGF	
Géologie	Selon la carte géologique (n°646-Vichy), la formation géologique suivante est attendue au droit du site : - Sables, graviers, galets de roches volcaniques, de granites et de quartz (Vallée de l'Allier).	
Hydrologie	Le site est localisé au droit d'une masse d'eau : - Nappe souterraine du Val d'Allier "Sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la Plaine de la Limagne" (FRGG051). Deux captages AEP sont présents sur les communes limitrophes de Vendat et Saint-Rémy-en-Rollat. La commune est concernée par le périmètre de protection du captage d'eaux minérales de Vichy St Yorre.	Le bon état global de la nappe souterraine est atteint en 2015.

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Hydrographie	<p>Pas de modification du réseau hydrographique.</p> <p>Les cours d'eau entourant le projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le ruisseau de la Goutte Jeanton à plus de 300 m à l'est, -le ruisseau du Béron à 500 m au nord-est, -la Rivière Allier à 1 200 m à l'est. 	
Qualité des eaux		<p>Le bon état écologique de l'Allier est atteint en 2015. Le bon état écologique du Béron est prévu pour 2027.</p>
Qualité de l'air	<p>La commune de Vichy qui se trouve à environ 4km de la zone du projet a eu en 2019, 16% de nombre de jours sur l'année où l'indice de qualité de l'air était de moyen à médiocre. (Source : Bilan de la qualité de l'air en 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes – ATMO)</p>	
Milieu naturel		
Zonage	<p>Le site du projet est situé en dehors de zonages naturels.</p> <p>Les plus proches sont listés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ZNIEFF de type I « Lit majeur de l'Allier moyen (830007463), -ZNIEFF de type II « Val d'Allier Vichy – Pont de Chazeuil » (830005433), -site Natura 2000 « Val d'Allier Bourbonnais (FR8310079) -site Natura 2000 « Vallée de l'Allier sud » (FR8301016) -ZICO « Val d'Allier Bourbonnais ». 	
Occupation des sols	<p>La zone du projet est occupée par un parking , une surface de vente à dominante alimentaire (LIDL), une surface de vente à dominante commerciale (GIFI), un restaurant et des espaces verts.</p>	



Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Flore	Les espèces présentes sont communes.	
Faune	Les espèces présentes sont communes.	
Zone humide	Le PLU de la commune n'indique pas la présence de zone humide ou potentiellement humide au sein de la zone du projet.	
Patrimoine et paysage		
Paysage	La zone du projet se trouve à proximité d'une zone d'activité commerciale, d'une société spécialisée dans la transformation de matières plastiques (CTL Packaging), d'un magasin d'activité commerciale (Maison de la literie Vichy-Charmeil), de zone de culture.	
Patrimoine	La zone du projet n'est concernée par aucune protection de monument	
Risque naturels, sanitaires et technologiques		
Inondation	<p>La commune de Charmeil est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé le 17/10/2018.</p> <p>La zone du projet est située en dehors du zonage réglementaire de ce PPRI.</p> <p>La commune est également exposée à un territoire à risque important d'inondation : TRI Vichy – Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau.</p> <p>Le site n'est pas concerné par les zonages du TRI .</p>	



Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Mouvements de terrain	<p>La commune de Charmeil est soumise à un Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain approuvé le 22/08/2008.</p> <p>La zone du projet n'est pas située dans le zonage réglementaire de ce PPRN.</p> <p>Aucune cavité n'est présente au sein de la zone du projet.</p>	
Retrait gonflement des argiles	<p>La commune de Charmeil est soumise à un Plan de Prévention des Risques Retrait-gonflement des sols argileux approuvé le 22/08/2008.</p> <p>La zone du projet n'est pas située dans le zonage réglementaire de ce PPRN.</p>	Le risque retrait et gonflement des argiles est considéré comme moyen.
Séisme		Sensibilité faible au risque sismique (zone de sismicité 2).
Risque industriel	La commune n'est pas soumise à un PPRT Installations industrielles.	
Pollution du sol	Aucun site BASIAS, BASOL localisé au sein de la zone du projet.	
Nuisance sonore		Le site est à proximité immédiate de la D6 (Route de Saint-Pourçain) qui est une voie de catégorie 3 selon le classement sonore des infrastructures terrestres (100 m de chaque côté), dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A).
Nuisance olfactive	Aucune nuisance olfactive n'est présente sur le site	
Nuisance lumineuse		Le projet se trouve à proximité d'un site industriel et d'une zone d'activité commerciale. Le nuisance lumineuse est déjà présente.

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Nuisance liée à des vibrations	Aucune nuisance liée à des vibrations n'est présente sur le site	
Milieu humain		
Population	La population de la commune de Charmeil est en croissance continue depuis 1968.	
Services	Le projet se trouve à proximité d'une zone d'activité commerciale.	
Servitudes	Aucune servitude n'est présente sur ou à proximité du site.	
Accès au site	Les entrées au site se feront par la route de Saint-Pourçain et la rue de la Sente aux Renards.	
Transport	La commune est desservie par une ligne de transports en commun du réseau: la ligne B (Vichy-Montluçon) avec un arrêt sur la Place de l'Eglise avec 4 passages par jour de 12h48 à 17h38 du lundi au samedi.	
Urbanisme	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Charmeil est approuvé depuis le 14/08/2018. La zone du projet se trouve en zone UI ,qui est une zone urbaine réservée aux activités économiques.	



Eaux pluviales	<p><i>Le PLU précise que :</i></p> <ul style="list-style-type: none">-Toute construction nouvelle ou changement de destination doit être raccordé au réseau public d'eau pluviale s'il existe sans accroître les débits existants. Des solutions alternatives de gestion (rétention et/ou récupération ou infiltration) des eaux pluviales sont à rechercher afin de limiter et d'étaler les apports dans les réseaux publics. Le rejet des eaux de ruissellement résiduelles dans les réseaux séparatifs « eaux pluviales » doit être opéré dans le respect des débits et des charges polluantes acceptables par ces derniers et dans la limite des débits spécifiques suivants, de manière à ne pas aggraver les écoulements naturels avant aménagement : 15l/s/ha (débit exprimé en litre par seconde par hectare aménagé),-En l'absence de réseau ou en cas de réseau insuffisant les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales sont à la charge exclusive du propriétaire qui doit réaliser les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain,-Les nouvelles constructions et les extensions de bâtiments existants devront également tenir compte des eaux de ruissellements de la chaussée et devront permettre le maintien des servitudes existantes en portant une attention toute particulière aux passages anciens des rejets d'eaux pluviales,-En tant que gestionnaire de la voirie départementale, le Conseil général demande que lui soit
----------------	---

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Eaux usées		<p><i>transmis les dossiers d'étude « Loi sur l'eau » relatifs à toute opération d'aménagement ou de construction le nécessitant. »</i></p> <p>Il est indiqué dans le PLU que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Toute construction à usage d'habitation ou d'activité produisant des eaux usées domestiques doit être raccordée au réseau public d'assainissement, en conformité avec le règlement d'assainissement de l'agglomération, -La collecte et le déversement des eaux usées par le réseau d'eau pluviales sont strictement interdits. »
Alimentation en eau potable		<p>Le règlement du PLU précise que :</p> <p>« Toute construction à usage d'habitation ou qui requiert une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable s'il existe ou à défaut, par un moyen conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour toutes les constructions dans chacune des zones du règlement, les mesures nécessaires doivent être prises pour protéger le réseau public d'eau potable et les réseaux intérieurs privés destinés aux usagers sanitaires, contre les risques de retour d'eau polluée, par un dispositif agréé.</p> <p>Toute communication entre des installations privées (alimentées par des puits, forages ou réutilisation des eaux de pluies) et les canalisations de la distribution publique est formellement interdite. »</p>

4 Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine

Niveau d'impact :

A vérifier	Positif ou nul	Faible	Modéré	Fort
------------	----------------	--------	--------	------

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Ressources				
Le projet engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau. L'eau utilisée aura uniquement un usage ménager et proviendra du réseau public.	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Le projet n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.	
Est-il excédentaire en matériaux ?	x		Les parcelles du projet sont occupées par un parking, une surface de vente à dominante alimentaire (LIDL), d'une surface de vente à dominante commerciale (GIFI), un restaurant et des espaces verts. Le restaurant présent sur site sera détruit, ce qui implique une évacuation des matériaux. Les matériaux excédants provenant de l'actuel existant (le restaurant) seront donc évacués vers des filières de gestion adaptés	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	x		Les matériaux de constructions apportés et les terres de futurs espaces verts seront propres de toute pollution.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Milieu naturel				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitat, continuités écologiques ?		x	Site avec un faible enjeu écologique, les parcelles du projet sont actuellement occupées par un parking, des espaces verts et des surfaces de vente à dominante commerciale et alimentaire. Destruction directe d'espèces floristiques communes. Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements.	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées dans le Cerfa 14734*03		x	Les espaces verts présents apporteront un lieu de refuge pour la faune locale.	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	Le site est actuellement en zone urbaine, occupé par un parking, des espaces verts et des surfaces de vente à dominante commerciale et alimentaire.	
Risques et nuisances				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRT.	
Est-il concerné par des risques naturels?		x	Le projet n'est pas concerné par le PPR Inondation ni par le TRI Vichy.	
		x	Le risque sismique sur le site est faible (site localisé en zone 2). Le projet de construction tiendra compte des réglementations concernant les constructions en zone de sismicité 2.	
	x		Le projet n'est pas concerné par le PPRN Mouvements de terrain en vigueur sur la commune. Aucune cavité présente au sein de la zone du projet.	
	x		Le projet n'est pas concerné par le PPRN Retrait-gonflement des argiles en vigueur sur la commune. La sensibilité est considérée comme moyenne au risque retrait-gonflement argile.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	Au niveau local, la qualité de l'air s'apparente à celle d'un site à proximité d'une zone d'activité avec quelques infrastructures routières à proximité, de ce fait exposé à une légère pollution de fond liée à la proximité immédiate avec la D6 (route de Saint-Pourçain).	
Commodités de voisinage				
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		<p>Le projet ne constituera pas une source de bruit supérieure à la zone d'activité actuelle où il s'insère.</p> <p>La commune est concernée par le Plan de Prévention du Bruit (PPB) de l'aérodrome Vichy-Charmeil. Le projet ne se situe pas directement dans le plan d'exposition au bruit (PEB).</p> <p>Le site se trouve à proximité de voies bruyantes classées de catégorie 3 dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A), il s'agit de la D6 (route de Saint-Pourçain).</p> <p>Le projet de construction tiendra compte des réglementations sonores dans l'isolation par rapport aux nuisances routières du site pour la protection de ces employés et des utilisateurs.</p>	
Engendre-t-il des odeurs ? Est-t-il concerné par des nuisances olfactives?		x		
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	Les vibrations engendrées par le projet seront limitées à la phase des travaux. Elles seront ponctuelles et de faible intensité.	
Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x		Le projet étant situé à proximité d'un site industriel et d'une zone d'activité commerciale, un éclairage de nuit sera mis en place pour assurer la sécurité, tout en respectant la biodiversité.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Pollutions				
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	Le projet en lui-même n'engendrera pas de rejets dans l'air. Les rejets d'air seront causés par le trafic engendré par les clients.	
Engendre-t-il des rejets hydrauliques? Si oui, dans quel milieu ?		x	Le projet sera raccordé par des canalisations au réseau d'eaux usées public en respectant ses caractéristiques et conformément à la réglementation en vigueur. Une partie des eaux pluviales présentes s'infiltrera via les pavés drainants (75 places).	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		Les parcelles du projet sont actuellement occupées par un parking, des surfaces de vente et des espaces verts. Au cours des travaux, une phase de démolition est nécessaire, le restaurant sera démoli. Les matériaux issus de la démolition seront évacués vers des filières de traitement adaptées Lors de la phase de construction du projet, les déchets seront triés et envoyés dans des filières de traitement adaptées. Lors de la phase d'exploitation du projet le parking en lui-même n'engendrera pas la production de déchets. Les déchets proviendront du magasin adjacent au parking et seront exclusivement ménagers, un tri sera effectué dans les bacs prévus à cet effet. Ils seront ensuite évacués vers des filières de traitement adaptés par le service de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	Site à proximité de 6 entités archéologiques (Château de Charmeil, La Monté du Loup, La Croix St-Fiacre), de bâtiments caractéristiques d'un point de vue architectural (Château de Charmeil, de Tourillon, des Chassaings et de l'église Saint-Pierre) et d'une entité paysagère (Val d'Allier)	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme/aménagement)		x	Développement de commerces	



5 Auto-évaluation de l'étude au cas par cas

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, il apparaît que le projet de modernisation et d'extension du magasin LIDL et de son parking sur la commune de Charneil peut être dispensé d'étude d'impact.

Dans le cadre d'amélioration et de renforcement de l'offre commerciale la société LIDL propose l'extension et la modernisation de son magasin actuelle et la reprise de 278 places de parking.

Le projet a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un programme qui répond au mieux aux attentes de développement durable.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique au droit du site.

Aucun prélèvement en eau ne sera fait, aucun impact sur la nappe souterraine n'est prévu.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé sur une parcelle qui accueille actuellement un parking, des surfaces de vente à dominante commerciale et alimentaire et un espace vert de faible intérêt écologique.

Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. L'architecture envisagée, la position du magasin s'inséreront dans l'existant.

Les aléas et risques naturels sont négligeables, même si la commune est soumise aux Plans de Prévention des Risques (PPR) Mouvements de terrain et Retrait-gonflement des argiles, le site en lui-même n'est pas concerné par le règlement et le zonage de ces derniers. Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la zone d'étude, le risque retrait et gonflement des argiles est moyen. La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondations mais le site d'implantation du projet n'est pas concerné par le règlement et le zonage de ce dernier et se trouve en dehors des zones du TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation). Le projet se trouve en zone sismique faible (zone 2). Le projet prendra compte de l'ensemble des contraintes associées.

L'impact résiduel lié aux nuisances sonores sera négligeable puisque le projet tiendra compte des réglementations sonores dans son isolation par rapport aux nuisances routières, de façon à respecter les conditions imposées liés au confort de vie des employés et des clients.

Les impacts du projet dans son ensemble sont négligeables.



6 Limite de validité de l'étude

Tauw France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport.

De plus, Tauw France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.